

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION RELATIVE A L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

**Membres en exercice : 97 titulaires - 62 suppléants**

**Nombre de présents : 93**

**Nombre de votants : 97**

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à 13h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à la Maison de Pays à Nyons sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale le 3 avril 2026 conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 93 (dont 5 suppléants)**

Gines ACHAT, Blandine ALVAREZ, Marie-Noelle ARMAND, Sylvain AUREL, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Martine BERGER-SABATIER, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Jérôme BOMPARD, Géraud BONTOUX, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Cédric CHAMPEAU, Pascal CIRER-METHEL, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Laurent DONZET, Brigitte DUC, Sébastien DUPOUX, Joachim DUSAUGEY, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Lionel ESTEVE, Bruno EYSSERIC, Annie FEUILLAS, Marie FLOQUET, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Sylvie GARNERO, Patricia GIELLY, Isabelle GIRARD, Didier GIREN, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Juliette HAIM, Marc HAMARD, Guillaume HONVAULT, Fabien JOLIVET, Bruno JOVE, Frédéric JULLIEN, Francis KORNPROBST, Jean-Michel LAGET, Caroline LAMY, Pascal LANTHEAUME, Amélie LEBRE, Philippe LEDESERT, Estelle LIELY, Emilien LIEVAUX, Aurélie LOUPIAS, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, David MORIN, Gilbert MORIN, Jennifer MOURRE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Patricia NORMAND, Jean-Louis PASCAL, Quentin PELOUX, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Alan PUSTOCH, Mireille QUARLIN, Pascale ROCHAS, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sébastien ROUSTAN, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Christian TEULADE, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Pierre TOMCZAK, Michel TREMORI, Gérard TRUPHEMUS, Christine VALLIER, Monique VEYRIER, Roger VIARSAC, Julien WEINREICH, Alain AUBERT (suppléant), Gérard CHAPPON (suppléant), Michel FAYANT (suppléant), Michel VINCENT (suppléant), Jean-Claude GRAS (suppléant)

**Etaient absents ou excusés : 5**

José FERNANDES, Didier GILLET, André MATHIEU, Alain MONGE, Alexandre PENIGAUT

**Excusés ayant donné procuration : 4**

Claude CHAMBON (donne procuration à Jean GARCIA), Christian IMBERT (donne procuration à Frédéric JULLIEN), Gilles RAVOUX (donne procuration à Olivier SALIN), Odile PILOZ (donne procuration à Martine BERGER-SABATIER)

## 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc GREGOIRE, doyen d'âge, préside l'Assemblée afin qu'il soit procédé à l'installation du nouveau Conseil communautaire.

Il s'est assuré de la complétude des membres du Conseil communautaire, proclamés élus à la suite des élections des 15 mars et 22 mars 2026, à savoir 97 conseillers titulaires et 62 conseillers suppléants.

Le doyen d'âge a vérifié que la condition de quorum est bien remplie, c'est-à-dire lorsque la majorité des nouveaux conseillers communautaires est présente.

Il a procédé à la lecture des pouvoirs qui lui ont été remis afin de déterminer le nombre de votants (93 présents + 4 procurations).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a désigné un secrétaire de séance : Monsieur Quentin PELOUX (benjamin du Conseil communautaire).

Messieurs Philippe LEDESERT et Alain FRACHINOUS sont désignés comme scrutateurs pour assurer le contrôle du bon déroulement du scrutin électronique, vérifier l'intégrité du dispositif, constater l'ouverture et la clôture du vote, contrôler les résultats produits par le système et attester de la sincérité du scrutin.

Dans ces conditions, le Conseil communautaire peut légalement siéger et procéder à l'ordre du jour de la séance.

***Discours du doyen d'âge :***

***« Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,***

***Permettez-moi de me présenter : je me nomme Jean-Luc GREGOIRE et je suis élu communautaire pour la commune de Nyons.***

***En ma qualité de doyen d'âge, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présider cette séance d'installation du nouveau conseil communautaire, à la suite du renouvellement des conseils municipaux intervenu en mars 2026.***

***Je tiens à vous adresser à toutes et tous mes félicitations pour la confiance qui vous a été accordée par vos conseils municipaux respectifs. En siégeant au sein de notre communauté de communes, vous assumez une responsabilité qui dépasse le cadre communal. Elle s'inscrit, dans une logique de coopération pour notre communauté de communes, une solidarité territoriale pour toutes les communes, quelles soient petites ou grandes, et une logique de construction collective entre nos territoires.***

***Avant de procéder aux élections qui vont suivre, permettez-moi de tirer un grand coup de chapeau à Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes en fin d'exercice, pour le travail qu'il a accompli de fédérer les 67 communes membres de notre Communauté et d'œuvrer sans relâche pour le développement de notre Communauté. ».***

## 2 - Election du Président

Jean-Luc GREGOIRE rappelle les modalités de vote pour l'élection du ou de la Président(e) :  
Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le président ou la présidente est élu(e) au scrutin uninominal :

- à la majorité absolue c'est-à-dire plus de la moitié des voix pour être élu(e) au premier tour ou si nécessaire au deuxième tour.
- à la majorité relative, Si aucun(e) candidat(e) n'obtient cette majorité absolue aux deux premiers tours, un troisième tour est organisé. Sera élu(e) le ou la candidat(e) ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité, le ou la plus âgé(e) des candidat(e)s est déclaré(e) élu(e).

**Il précise que le vote est secret.** Compte tenu du nombre important de 97 conseillers communautaires, et afin de garantir la rapidité et la fiabilité des résultats, le vote se déroulera par boîtier électronique.

Cette méthode, déjà utilisée lors du précédent renouvellement en 2020 à Saint-Maurice-sur-Eygues, permet d'assurer la confidentialité de chaque suffrage et de respecter le principe de sincérité du vote.

Avant de procéder à l'élection, la parole est donnée au technicien (Monsieur Laurent BEUF) qui explique aux conseillers communautaires le fonctionnement des boîtiers, la manière de voter, le signal de confirmation et la procédure de dépouillement électronique. Il organise un vote « test » pour s'assurer de la bonne utilisation du système.

Monsieur Jean-Luc GREGOIRE remercie Monsieur BEUF pour ces explications claires.

Il ajoute que, conformément à la réglementation, l'usage du boîtier permettra de voter également pour un conseiller communautaire ne se portant pas candidat aux fonctions de Président / Présidente.

Il invite les candidats ou candidates qui le souhaitent à prendre brièvement la parole pour présenter leur candidature.

Pour respecter le principe d'égalité entre toutes les candidatures, il propose de limiter cette présentation à deux minutes par personne. Chacun pourra exposer sa vision et ses priorités pour le mandat à venir, sans entrer dans un programme détaillé. Le décompte qui s'affiche permettra de prendre connaissance du temps écoulé.

***Jean- Luc GREGOIRE ajoute : « L'élection du président ou de la présidente constitue un moment structurant pour notre intercommunalité. La personne élue aura la charge d'assurer l'exécutif communautaire, de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil, d'ordonner les dépenses et de représenter juridiquement notre établissement. Elle devra également animer le collectif des élus et incarner la cohérence de l'action communautaire.***

***Je forme le vœu que cette élection, comme l'ensemble de nos travaux à venir, se déroule dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de dialogue constructif. Nos débats pourront être exigeants, mais ils devront toujours être guidés par la recherche de l'intérêt communautaire et par la volonté de renforcer la coopération entre nos communes.***

***Je vous remercie de votre attention ».***

Jean-Luc GREGOIRE procède à l'appel à candidatures pour l'élection du Président :

- Jean-Louis NICOLAS et Sébastien BERNARD font part de leur candidature.

**Discours de Jean-Louis NICOLAS :**

**« Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,  
Mesdames, Messieurs,**

**Si je me tiens devant vous aujourd'hui, c'est le résultat d'une démarche collective.**

**Je veux remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont accompagné, encouragé, et qui m'ont donné la légitimité d'être là devant vous cet après-midi.**

**Vous le savez, depuis plusieurs semaines, je suis allé à votre rencontre.**

**Je n'ai pas fait campagne, j'ai simplement écouté.**

**Et partout, j'ai entendu la même chose : du mécontentement**

- **On décide... sans nous.**
- **On découvre... après coup en conseil.**

**Nous pouvons et devons faire mieux**

**Notre démarche collective a grandi au fur et à mesure des jours et aujourd'hui nous avons une équipe motivée prête à s'investir à vos côtés.**

**Pour être solide, une intercommunalité ne doit pas prendre les décisions seule.**

**Aucune commune n'est trop petite pour ne pas compter, et aucune n'est assez grande pour décider seule.**

**Bien sûr que je ne veux pas opposer les petites communes aux grandes, ce serait stupide de ma part !**

**Chaque commune doit avoir sa place.**

**Nous devons travailler ensemble, avec pour seul objectif l'intérêt des habitants de tout le territoire des Baronnie.**

**Pour ce faire, nous devons respecter 3 principes fondamentaux :**

- **le principe de service : la comcom est au service des communes**
- **le principe d'équité : chaque commune compte dans la prise de décisions**
- **le principe d'information : qui permet à chacun de contribuer, s'impliquer et voter, en toute connaissance de cause.**

**Pour mener à bien notre feuille de route nous devons commencer par modifier la méthode de travail pour « Décider ensemble, avant... plutôt que découvrir en conseil, après ».**

**Pour cela, je vous propose 8 points :**

- 1. Étudier la mise en place d'un pacte de gouvernance (fixe les règles du jeu entre les communes et l'intercommunalité)**

**2. Alléger le contenu et la fréquence des Conseils communautaires en déléguant à l'exécutif (le bureau et le président) la gestion de certaines affaires courantes, n'ayant pas d'intérêt à être présentées en conseil.**

**Pour info, aujourd'hui, le bureau n'a pas de délégation.**

**3. Simplifier la gouvernance actuelle en réduisant le nombre d'instances (source d'efficacité) (ex : conseil communautaire et bureau composé uniquement du Pdt et des VP) (beaucoup de CC fonctionnent déjà ainsi).**

**o Il vaut mieux un bureau réduit en taille et utile (Pdt + VP) plutôt qu'un bureau élargi qui informe et qui se réunit peu.**

**o Il n'y aura pas de frustration pour autant car nous allons :**

**4. Poursuivre la mise en place de commissions thématiques**

**5. Renforcer le rôle de la conférence des maires**

**o lieu de préparation des dossiers de fond et d'équité entre tous puisque 1 commune = 1 voix.**

**o Ici, tout le monde pourra s'exprimer et donner son avis.**

**6. Jouer la proximité : le président se doit d'aller à votre rencontre et non pas le contraire, et il en va de même pour les vice-président.**

**A ce propos, nous avons prévu de dédier 1 poste de vice-président aux relations avec les communes.**

**7. Délocaliser le lieu de certaines réunions dans d'autres communes de notre territoire ayant la capacité de nous accueillir (pas possible à Rochebrune car nous n'avons pas de salle)**

**8. Développer la possibilité offerte de participer à des réunions en visio pour limiter les déplacements (possible même à Rochebrune).**

**Grâce à cette nouvelle façon de travailler, nous ferons ensemble les choix prioritaires de notre feuille de route, que nous mettrons en œuvre avec l'aide des salariés de la CCBDP.**

**Vous avez compris que je ne veux pas vous imposer aujourd'hui un projet clé en main, et prêt à l'emploi, puisque mon objectif est que ce projet soit construit ensemble avec vous.**

**Notre projet de territoire actuel est ambitieux (59 objectifs). Il nous servira de base pour définir ensemble le ou les chantiers prioritaires pour ce mandat, afin de ne pas éparpiller notre temps et notre énergie.**

**Peut-être que notre projet global sera ambitieux ... Ou pas.**

**Peut-être qu'il sera « raisonné et raisonnable » plutôt « qu'ambitieux »**

**En effet, il y a un préalable à tout ceci : faire un état des lieux de notre interco :**

- Réaliser une enquête de satisfaction auprès de la population et de nos salariés.**
- Réaliser un audit financier pour avoir un regard extérieur et objectif sur notre situation.**

## **Conclusion**

**Je remercie tous les élus qui soutiennent cette démarche et qui m'accordent leur confiance.**

**Je suis conscient des responsabilités qu'implique la fonction de président et de la disponibilité qu'elle demande.**

**Étant à mon compte, je pourrai, si je suis élu, diminuer mon activité professionnelle afin de consacrer tout le temps qu'il faudra à mes nouvelles fonctions.**

**Je ne vous fais pas de promesses en l'air mais je vous garantis 3 choses**

- **de la rigueur...**
- **de la présence...**
- **et du respect.**

**Aujourd'hui vous avez le choix :**

- **continuez comme avant ...**
- **ou bien décider de fonctionner autrement ».**

## **Discours de Sébastien BERNARD :**

**« Bonjour à toutes et à tous,**

**Sébastien BERNARD. J'ai 53 ans et je suis le père de deux garçons de 18 et 21 ans. J'habite au Buis, où j'ai grandi, et je viens d'être élu maire pour un troisième mandat.**

**J'ai une longue expérience de l'intercommunalité puisque, avant d'être élu, j'ai travaillé dans différentes structures intercommunales, à différents niveaux de responsabilité.**

**Je suis aujourd'hui candidat à la présidence de notre Communauté de Communes pour de très nombreuses raisons que je vous ai exposées par courrier. Je souhaite aujourd'hui vous détailler trois composantes de mon engagement :**

**La première composante est territoriale : je crois fondamentalement à la cohérence du périmètre des Baronnies provençales, tant du point de vue géographique, qu'administratif et historique.**

**La solidarité territoriale qui s'est construite depuis presque 50 ans autour des deux vallées principales, l'Eygues et l'Ouvèze, qui structurent nos Baronnies est une vraie force qui doit se poursuivre et se renforcer.**

**La deuxième composante repose, comme je vous l'ai écrit, sur une situation technique, administrative et budgétaire qui ouvre des perspectives pour le mandat.**

**Non seulement nous poursuivons les efforts de gestion pour préserver nos marges de manœuvre, mais nos excédents capitalisés nous permettront de programmer collectivement un plan d'investissement ambitieux.**

**Je souhaite construire avec vous toutes et tous ce plan d'investissement qui structurera le mandat.**

**Pour répondre à ces ambitions, il faudra définir de nouvelles modalités de fonctionnement c'est là, la troisième composante de mon engagement :**

- **je proposerai la suppression de la commission permanente au profit d'un exécutif réunissant l'ensemble des vice-présidents ;**
- **je soumettrai au Conseil la proposition de déléguer au Bureau les décisions administratives, afin de laisser une place au débat au Conseil communautaire ;**
- **je proposerai également des délégations sur des sujets transversaux tels que les finances, les ressources humaines ou encore le patrimoine intercommunal...**

**Enfin, si vous m'accordez votre confiance, je vous proposerai dans la foulée une équipe de vice-présidents que j'ai constituée en privilégiant :**

- **le respect des équilibres territoriaux,**
- **le rajeunissement et le renouvellement de l'équipe : 9 sont nouveaux et 6 sont sortants,**
- **le retour de la parité dans l'exécutif, avec huit hommes et sept femmes.**

**Tels sont mes engagements ».**

Il est procédé au vote électronique pour l'élection du président de la communauté de communes.

**A l'issue du vote, Monsieur Sébastien BERNARD est élu Président, avec 53 voix et est immédiatement installé.**

**Remerciements du Président nouvellement élu :**

**« Mes chers collègues,**

**Je vous suis très reconnaissant de la confiance que vous venez majoritairement de m'accorder. Je mesure avec lucidité la responsabilité qui est la mienne désormais et je m'engage à en être à la fois digne et respectueux durant toute la durée du mandat.**

**Je veux en cet instant avoir une pensée pour un certain nombre de nos prédécesseurs dans les pas desquels nous marchons aujourd'hui.**

**Le premier d'entre eux est René JOUVE, qui a été mon troisième grand-père quand j'étais enfant. Il m'a appris à pêcher dans les affluents de l'Ouvèze avec mes cousins. Mais j'ai découvert en grandissant que ce grand-père d'adoption a été le fondateur du Syndicat d'Aménagement des Baronniees et un précurseur de la solidarité territoriale des Baronniees et un visionnaire dans ses choix politiques. La construction de la piscine municipale du Buis dans les années 1970 était un choix à la fois audacieux et terriblement précurseur pour l'époque.**

**De nombreux élus ont ensuite poursuivi cette structuration intercommunale. Je ne vais pas tous les citer, mais je voulais saluer Jean BESSON et Michel GREGOIRE, qui ont particulièrement œuvré, durant tout leur engagement politique, à la défense de nos Baronniees.**

**Enfin, je veux saluer Thierry DAYRE, dont je regrette l'absence aujourd'hui. Il a été et restera le président de la fusion des quatre territoires qui composent les Baronniees. Cette fusion a été, au départ, plus subie que voulue, mais, comme je le disais tout à l'heure, elle est aujourd'hui une évidence territoriale et mon Cher Thierry, tu nous laisses un très beau cadeau en héritage.**

**Cela me paraissait important de rendre hommage à ceux qui ont construit le chemin ; c'est d'autant plus important que, comme le dit l'adage : « on ne sait jamais mieux où l'on va qu'en sachant d'où l'on vient ».**

**Cette parenthèse mémorielle faite, nous pouvons désormais et rapidement nous projeter vers l'avenir de notre collectivité. Je ne veux pas commencer mon propos en agitant des chiffons rouges, mais nous devons être collectivement convaincus que le contexte dans lequel nous débutons ce mandat est difficile et que les enjeux que nous devons relever, qu'ils soient budgétaires, qu'ils soient énergétiques, qu'ils soient démocratiques ou qu'ils soient économiques ou climatiques, les enjeux sont immenses et nous allons à notre échelle devoir y répondre.**

**En réponse à ces défis, je crois profondément que nos collectivités peuvent être un garant de stabilité et de sécurité pour nos concitoyens et que nous avons à ce titre la responsabilité de retrouver au sortir des élections de la sérénité et des débats constructifs. C'est là ma première ambition.**

**Je vais encore vous faire un aparté familial, mais je veux vous dire un mot de mon grand-père paternel que certains d'entre vous ont connu et qu'on appelait le docteur Claude. Ce grand-père, érudit, avait une passion pour l'histoire en général et pour l'histoire locale en particulier. Cette passion l'a conduit à rédiger un livre sur l'histoire de son village qui est devenu le mien : le Buis. Je vous rassure, je ne vais pas vous faire toute mon histoire familiale, je voulais simplement vous lire une partie de l'épilogue du livre de mon grand-père.**

**Il écrivait il y a 70 ans (j'ai transposé aux Baronniees ce qu'il écrivait pour Buis) je cite : « Les municipalités se sont efforcées un certain temps de développer les possibilités industrielles et commerciales, mais elles ont vite été reprises par les querelles personnelles, les mesquineries électorales et la politique partisane. Et pourtant, l'histoire nous le prouve, les Baronniees peuvent faire mieux : ressources industrielles, conserveries de fruits, développement agricole, exploitation d'un climat merveilleux, etc...**

*Souhaitons que ces possibilités dans les années futures deviennent de tangibles réalisations et que nos Baronnies continuent leur voyage sans se limiter à la devise, un peu trop négative des Mévouillons : Espoirs de Mieux »*

*Vous comprendrez que, 70 ans après, je m'approprie cet espoir et comme je l'ai dit dans mon discours de candidature, je souhaite que nous construisions collectivement un plan pluriannuel d'investissement sur nos priorités.*

*Je prends l'engagement, devant vous, d'aller à votre rencontre d'ici l'automne pour entendre tous les élus sur les priorités du mandat.*

*Ce travail nous permettra de construire progressivement la feuille de route de nos orientations budgétaires et ce, de manière pluriannuelle.*

*Ce travail, cette ambition, malgré la confiance que vous m'avez témoignée, je ne peux et je ne veux la bâtir seul. C'est pourquoi j'ai composé, durant cette campagne, une équipe représentative de nos territoires : une équipe à la fois renouvelée, rajeunie et paritaire.*

*Je vais vous présenter la composition de l'équipe que je soumettrai à votre confiance dans quelques instants.*

<b>Président</b>	<b>Sébastien BERNARD (Buis-les-Baronnies)</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	<b>Christian TEULADE (Nyons)</b>
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Alain NICOLAS (Vers-sur-Méouge)</b>
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Denis CONIL (Cornillon-sur-l'Oule)</b>
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Pascale ROCHAS (Buis-les-Baronnies)</b>
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Aurélie LOUPIAS (Nyons)</b>
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Christelle RUYSSCHAERT (Saint-Sauveur-Gouvernet)</b>
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Nadia MACIPE (Nyons)</b>
<b>8<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Didier GIREN (Roussieux)</b>
<b>9<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Fabienne BARBANSON (Saint-Ferréol-Trente-Pas)</b>
<b>10<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Roland PEYRON (Montauban-sur-Ouvèze)</b>
<b>11<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Blandine ALVAREZ (Nyons)</b>
<b>12<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Jean GARCIA (Saint-Maurice-sur-Eygues)</b>
<b>13<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b>	<b>Claudine GOURDON (La Roche-sur-le-Buis)</b>
<b>14<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Alexandre PENIGAUT (Venterol)</b>
<b>15<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>Bruno EYSSERIC (Nyons)</b>

*Mais, avant de procéder au vote, nous allons reprendre l'ordre du jour et déterminer ensemble le nombre de vice-présidents.*

*Je vous réitère, du fond du cœur, ma reconnaissance et mon engagement à être digne de votre confiance.*

*Je vous remercie ».*

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Vie des Assemblées

**2026-051 Détermination du nombre de vice-présidents**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2025-10-15-00008 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-10 ;

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être inférieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

**Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote  
décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 16**

**ABSTENTION : 13**

**DE FIXER** le nombre de vice-présidents à 15.

Puis le Président propose de procéder à l'élection des vice-présidents selon les mêmes modalités que le Président, **au scrutin uninominal majoritaire à trois tours**.

Comme le précise l'article L.5211-2 du CGCT, les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection du Président et des membres du Bureau de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale :

- Le Conseil élit ses vice-présidents parmi ses membres.
- L'élection a lieu au scrutin secret (article L.2122-4) à la majorité des suffrages exprimés.
- Le vote par procuration (article L.2121-20) est admis pour l'élection des vice-présidents.

A l'issue de l'élection, les vice-présidents seront immédiatement installés dans leur fonction.

Pour chacune des vice-présidences, Sébastien BERNARD propose un ou une candidat(e) et fait appel aux autres candidatures. Chaque personne est invitée à s'exprimer.

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Vie des Assemblées

**2026-052 Election des vice-présidents de la Communauté de communes**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2025-10-15-00008 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-10 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote  
décide**

**DE PROCLAMER :**

Monsieur **Christian TEULADE**, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président

Monsieur **Alain NICOLAS**, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président

Monsieur **Denis CONIL**, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président

Madame **Pascale ROCHAS**, conseillère communautaire, élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente

Madame **Aurélié LOUPIAS**, conseillère communautaire, élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente

Madame **Christelle RUYSSCHAERT**, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente

Madame **Nadia MACIPE**, conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> vice-présidente

Monsieur **Jean-Claude BRUS**, conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> vice-président

Madame **Fabienne BARBANSON**, conseillère communautaire, élue 9<sup>ème</sup> vice-présidente

Monsieur **Roland PEYRON**, conseiller communautaire, élu 10<sup>ème</sup> vice-président

Madame **Blandine ALVAREZ**, conseillère communautaire, élue 11<sup>ème</sup> vice-présidente

Monsieur **Jean GARCIA**, conseiller communautaire, élu 12<sup>ème</sup> vice-président

Madame **Claudine GOURDON**, conseillère communautaire, élue 13<sup>ème</sup> vice-présidente

Monsieur **Alexandre PENIGAUT**, conseiller communautaire, élu 14<sup>ème</sup> vice-président

Monsieur **Bruno EYSSERIC**, conseiller communautaire, élu 15<sup>ème</sup> vice-président

et les déclare installé(e)s ;

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Vie des Assemblées

**2026-053 Détermination du nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de communes**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2025-10-15-00008 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-10 ;

**Considérant** que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

**Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote décide**

**POUR : 65**

**CONTRE : 21**

**ABSTENTION : 11**

**DE FIXER** le nombre des autres membres du Bureau à 18.

Gérard CHAPPON pense que le nombre de vice-présidents aurait mérité débat pour parler du rôle de chacun.

Il souligne que dans les professions de foi des candidats à la présidence, il a été dit de mieux valoriser le débat.

Sébastien BERNARD ne comprend pas cette intervention de Monsieur CHAPPON a posteriori.

Il rappelle, qu'avant chaque délibération soumise au vote de l'Assemblée, il demande s'il y a des questions.

Il ajoute que le nombre de 15 vice-présidents est le maximum autorisé par rapport à la strate de notre communauté de communes. Il revendique ce nombre afin d'avoir une représentation territoriale, ainsi que pour le nombre des autres membres du Bureau.

Il proposera à un prochain Conseil une délibération pour acter des délégations du Conseil vers le Bureau afin de permettre de laisser le débat au sein du Conseil sur des sujets de fond.

Pour lui, l'instance du Bureau doit être représentative, c'est pourquoi, il propose une suspension de séance car il aimerait pouvoir discuter de cette représentation territoriale en rééquilibrant la représentation du Pays de Rémuzat (Didier GIREN non élu en tant que vice-président).

La séance est suspendue à 15h40.

*Départ de la séance : Gines ACHAT, Jérôme BOMPARD, Brigitte DUC, Coralie BIOUSSE (remplacée par son suppléant).*

Reprise de la séance à 16h10.

Le quorum est constaté. Le nombre de votants passe à 94.

Pour chacun des autres membres du Bureau, Sébastien BERNARD propose un ou une candidat(e) et fait appel aux autres candidatures. Chaque personne est invitée à s'exprimer.

Administration générale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

### Vie des Assemblées

#### **2026-054 Election des autres membres du Bureau de la Communauté de communes**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-2025-10-15-00008 en date du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-10 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau non vice-présidents, annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

#### **Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote décide**

**DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau :

Monsieur Didier GIREN,

Monsieur Philippe LEDESERT,

Monsieur Xavier THIERRY,

Monsieur Alain FRACHINOUS,

Monsieur Jean-Michel LAGET,

Monsieur Olivier SARRAT,

Madame Coralie BIOUSSE,

Monsieur Didier GILLET,

Madame Patricia NORMAND,

Monsieur Jean-Luc PERNET,

Madame Mireille QUARLIN,

Madame Odile TACUSSEL,

Monsieur Joachim DUSAUGEY,

et les déclare installé(e)s.

A 16h30, Madame Monique BALDUCHI est victime d'un malaise.

La séance est de nouveau suspendue.

*Départ de la séance : Marie-Noëlle ARMAND, Sylvain AUREL, Jean-Louis NICOLAS, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien ROUSTAN*

A 18h10, Sébastien BERNARD ouvre de nouveau la séance dans des circonstances dramatiques et avec une énorme tristesse et demande à l'Assemblée de faire une minute de silence pour le décès de Madame Monique BALDUCHI.

Il propose à l'Assemblée la délibération suivante pour acter le report des élections des autres membres du Bureau au Conseil du 23 avril prochain ainsi que la lecture de la charte de l'élu local.

Administration générale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Vie des Assemblées

### **2026-055 Interruption de séance par suite du décès d'une élue en cours de réunion**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur du Conseil communautaire ;

**Considérant** qu'au cours de la séance du Conseil communautaire, Madame Monique BALDUCHI, élue communautaire, a été victime d'un malaise ayant conduit à son décès ;

**Considérant** l'émotion suscitée par cet événement dramatique au sein de l'assemblée délibérante ;

**Considérant** la nécessité de suspendre immédiatement les travaux du Conseil communautaire afin de respecter la dignité de la situation et permettre le recueillement des élus et des personnes présentes ;

**Considérant** la présence de Madame la Sous-Préfète de Nyons pour apporter son soutien et informer de la possibilité du report de l'élection des membres du Bureau en raison des circonstances particulières ;

#### **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,**

**DE CONSTATER** l'interruption immédiate de la séance du Conseil communautaire en raison du décès de Madame Monique BALDUCHI, survenu en cours de séance ;

**DE LEVER** la séance à 18h30 sans poursuite de l'ordre du jour initialement prévu ;

**DE REPORTER** les délibérations portant sur l'élection des 5 autres membres du Bureau et de la lecture de la charte de l'élu local à la séance du 23 avril 2026 ;

**DE RENDRE** un hommage officiel lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Madame la sous-préfète de Nyons manifeste sa compassion et sa solidarité à l'égard de la famille de Madame BALDUCHI et de ses collègues élus.

Elle précise qu'une séance d'élection doit se faire en une seule fois, mais que dans ces circonstances particulières, elle autorise de le faire en deux temps.

La séance est levée à 18h25.

Le Secrétaire de séance,  
Quentin PELOUX

Le Président,  
Sébastien BERNARD